

Défibrillateurs

En France, 50 000 décès par an sont causés par un arrêt cardiaque. Le défibrillateur est le premier maillon de la chaîne de secours ; il permet d'améliorer fortement la chance de survie de la victime. En effet, les défibrillateurs délivrent des chocs électriques capables de faire repartir le cœur après un arrêt cardiaque pendant les quelques minutes qui précèdent l'arrivée des secours. Dans l'idéal, cette opération doit être effectuée dans les 5 premières minutes qui suivent l'accident.

On estime que, chaque année, 3000 à 4000 vies peuvent être sauvées grâce à l'utilisation de cet appareil.

Fort de ce constat, la Ville a installé six défibrillateurs dans la commune :

- > **Mairie** - 5 avenue maréchal Joffre
- > **Espace F. Perraud, salle des fêtes, gymnase** - 9 boulevard Reydelle
- > **Salle omnisport** - 24 rue du stade
- > **Médiathèque, auditorium** - place maréchal Foch
- > **Maison Berthelot** - 55-57 avenue Paul Doumer
- > **Et 1 appareil mobile dans le véhicule de la POLICE MUNICIPALE**

Que faire en cas d'arrêt cardiaque ?

1. **Appelez les secours : 18/15 ou 112**
2. **Pratiquez un massage cardiaque ou utilisez un défibrillateur automatique** : allumez l'appareil, placez les électrodes sur le corps l'une sous l'aisselle gauche et l'autre sur la poitrine (côté droit). L'appareil procède alors au diagnostic et prépare, si nécessaire, la charge électrique.
3. **Eloignez-vous de la victime. L'appareil délivre le choc électrique. Il vérifie ensuite si le cœur est reparti et donne de nouvelles instructions.**

• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU

- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

